

N°.....

Date.....

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE A USAGES  
MULTIPLES  
LOUIS BUFFY DE MENETREUX LE PITOIS**

Il est établi un contrat de location de la salle à usages multiples aux conditions générales du règlement entre :

**D'une part :**

**La Commune de MENETREUX LE PITOIS 21150**

**Et d'autre part,**

M .....,

Demeurant

N°.....Rue.....

Code postal..... Ville.....

Numéro de téléphone ou portable (obligatoire).....

**Article 1 - OBJET**

Suite à une demande de réservation, la **Commune de Ménétreux le Pitois** met à disposition la salle à usages multiples pour la période suivante :

**Du :** .... / .... / 201. **AU** ..... / .... / 201

Pour le motif suivant (réception, conférence.....)

.....  
.....

Nombre de personnes présentes : .....

## Article 2 : - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance et **s'engage à respecter et faire respecter le règlement qui lui a été remis avec le présent contrat.**

Le bénéficiaire joint au présent contrat signé,

- ✓ Une caution de .....
- ✓ Le montant de la location de la salle conformément au tarif en vigueur.....

**Le contrat signé du bénéficiaire doit être retourné à la Mairie accompagné des pièces mentionnées à l'article 2 du règlement intérieur, à défaut la réservation ne sera pas confirmée.**

## Article 3 : RESPONSABILITES

- ❑ Le bénéficiaire souscrit une assurance responsabilité civile et fournit une attestation d'assurance correspondante au moment de la location,
- ❑ En aucun cas, la Commune de Ménétreux le Pitois ne pourra être tenu responsable de dégradations, vols, pertes du matériel apporté par le bénéficiaire et /ou d'incidents et /ou de sinistres survenus pour cause de non-respect du règlement.
- ❑ Le bénéficiaire sera responsable des dégradations causées sur les locaux, les installations et le matériel appartenant à la collectivité dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Fait en double exemplaire à Ménétreux le Pitois, le.....

Faire précéder de la mention

**"Lu et approuvé"**

**Le Maire**

**Le Bénéficiaire,**

D.VIETTE

-----  
L'état des lieux avant la location est fixé le : ..... à.....h

L'état des lieux après la location est fixé le : :..... à.....h

Les horaires des états des lieux sont à respecter impérativement